



Transports



URBAINS

ARGUMENTAIRE

LE PLAN D'ENTREPRISE

Vous pouvez être amené à discuter d'un plan d'entreprise avec votre direction, voici donc un petit support au cas où.....

Le plan d'entreprise est l'indication des orientations définies par la direction pour une période donnée, généralement de 3 années.

Il distingue ce qui relève de l'autonomie de l'entreprise d'une part, du cadre institutionnel dans lequel elle inscrit ses actions d'autre part.

Un plan est une démarche incontournable pour une grande entreprise publique présentant des ambitions qui ne peuvent être que louables à sa lecture .

Toujours **présenté avantageusement**, sans être l'amorce d'une co-gestion, il annonce une démarche participative pour "**habiller**" **les gains de productivité** qu'il ne manque jamais de contenir. **Donc attention au sens des mots !!!**

La CFTC ne s'est jamais dérobée devant ses responsabilités et a même souvent payé fort cher son attachement à une démarche de progrès au travers de la négociation. Elle n'a pas l'intention de changer de politique.

Souvent, sous le couvert de la concertation il est cependant présenté lors d'une **séance d'information** puisque lorsqu'on vous le présente, **le plan est déjà établi et ficelé**.

Il y a peu de chance d'y trouver nos valeurs syndicales axées sur le bien vécu des salariés.

Un plan présenté contient une continuité bien logique du précédant si ce n'est une présentation différente. **Il ne faut pas se laisser conduire** par sa présentation souvent **dialectique**. Par exemple, qui peut dire qu'il n'est pas favorable à :

- Un service exemplaire ?
- Etre compétitifs et réactifs ?
- Prendre en compte l'avenir ?

EXEMPLE DE DECLARATION QUI PASSE PARTOUT :

La CFTC est une organisation syndicale qui a prouvé sa responsabilité, elle comprend l'affichage d'orientations tendant à améliorer l'image des entreprises mais, dans une démarche "**gagnant gagnant**", nous regrettons que la vie au travail et la vie professionnelle du personnel soit peu prises en compte dans les généralités inscrites.

Un plan d'entreprise a une dimension stratégique, de ce fait les aspects opérationnels sont limités et difficilement quantifiables, basés sur le long terme. Pour ces raisons, sa lecture sera toujours très difficile à déchiffrer pour la vie de tous les jours au travail de nos agents qui ont du mal à s'y identifier.

Le rôle des organisations syndicales est d'expliquer le plan d'entreprise aux salariés dans une expression concrète, voire attrayante. La CFTC commentera donc ce plan de manière objective **sans pour autant se laisser embarquer dans une co-responsabilité**, par exemple, en matière de non redistribution des efforts de productivité réalisés par les salariés. **Un plan reste une prérogative de la seule direction.**

La direction ne doit pas parler du volet Social que pour progresser dans la direction qu'elle a choisie.

Le volet social est l'outil indispensable de la bonne exécution du plan. Un nouveau plan qui recadre les orientations **doit s'appuyer sur tout le personnel sans exception**. Il n'y a un engagement de l'entreprise **que s'il y a engagement de ses salariés.**

Si le contrat social consiste uniquement à redistribuer autrement les avantages déjà acquis, sans aucune prise en compte de l'investissement des salariés, il est à craindre que cela ne suffise pas à les motiver.

De plus, quand on signe un contrat, **il faut avoir une confiance réciproque des signataires.**

Le signe que l'entreprise envoie, pour le moment, par exemple, en matière de rémunération ou d'intéressement, aux éventuels signataires, est tellement dérisoire, que la confiance n'est pas encore gagnée. (phrase passe partout)

N'hésitez pas à m'appeler pour des infos, des logos des mises en page,

Bon courage, Thierry LEROY



06 07 38 01 95

Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : cftc-ratp@wanadoo.fr

